



## Conseil de tutelle

Distr.  
GENERALET/PET.10/668  
8 décembre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAISPETITION PRESENTEE PAR Mme GILDA LOWE CONCERNANT LE  
TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85  
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)7 Windsor Terrace  
Clifton  
Bristol BS8 4LW  
Royaume-Uni

Le 24 novembre 1987

Monsieur le Secrétaire du Conseil de tutelle  
Organisation des Nations Unies  
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Secrétaire,

J'ai eu l'occasion, par le passé 1/, de vous écrire pour exprimer ma préoccupation au sujet de la malheureuse situation du peuple de Belau. Loin d'essayer d'améliorer le bilan de son action en tant qu'Autorité administrante et de favoriser la démocratie lors du vote sur l'Accord de libre association, les Etats-Unis d'Amérique semblent fermer les yeux sur la campagne de terreur - meurtre, actes d'intimidation judiciaire et menaces d'enlèvement - qui se déroule à Belau.

Une modification de la Constitution de Belau (faisant passer de 75 % à 50 % le pourcentage de voix nécessaire pour l'adoption de l'Accord) a maintenant été imposée et il semble que la voie soit libre pour permettre aux Etats-Unis d'agir, une nouvelle fois, comme il leur convient, dans un petit pays mûr pour l'exploitation.

Je veux espérer que le mépris ainsi manifesté à l'égard du droit moral et international ne demeurera pas inaperçu de nations disposées jusqu'alors à considérer les Etats-Unis comme le défenseur des faibles, et que Belau et le reste de la Micronésie recouvreront enfin leurs droits.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Gilda LOWE

Note

1/ Voir T/PET.10/504.

-----